Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212900385-20261029-DELIB542026FONC-DE

Département du Finistère
Commune de COMMANA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 29 octobre 2026

❖

Délibération 54 2026 : Foncier - achat de 3 parcelles (A1579, 1581, 1582) :

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition de parcelles situées au 9 Place du champ de Foire.

Parcelles A n°1579 et A n°1581 A 1582 constructibles : 2 472 m² (Consorts BRYK).
Le prix proposé est de 52 000 € (48 000 € net vendeur + frais de 4 000 €).
La commune assumera les coûts liés à ces ventes à savoir le bornage et frais d'acte.
La rédaction de l'acte authentique sera effectuée chez Maître Arnaud Prigent, notaire à Landivisiau.
La dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice 2026 à l'article comptable approprié [Article 2111 – Terrains nus].

Considérant l'intérêt pour la commune de Commana d'acquérir ces parcelles,

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Donne** son accord à l'acquisition des parcelles,
- **Dit** que l'acte sera passé en l'étude de Maître Arnaud Prigent, Notaire à Landivisiau, aux frais de la Commune,
- **Autorise** M. le Maire à signer les actes notariés ainsi que tous les documents nécessaires à l'application la présente décision.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Philippe PLOUZANÉ.

La secrétaire de séance
Aurélie SAUVAGET.